



**COMMUNE DE THORIGNY  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
PLAN DE ZONAGE**

Bourg et hameaux



Vu pour être annexé à la délibération du bureau communal du 12 juin 2024, décidant d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme  
Thierry GARNIER  
5ème Vice-Maire



Liste des emplacements réservés du PLU

N°	INTITULE	BENEFICIAIRES	SUPERFICIE
1	Création d'un cheminement pédestre de 3m de large entre rue du Patureau et rue de la Belle Entrée (Parcelle AB 103)	COMMUNE	78m²

- Zonage**
- Ua - Centre bourg ancien
  - Ub - Zone urbaine mixte
  - 1AUb - Zone à urbaniser à court terme à vocation mixte
  - A - Zone d'accueil des activités agricoles
  - Ae - Déchetterie (STECAL)
  - Ah - Village permettant de nouvelles constructions (STECAL)
  - N - Zone naturelle de protection stricte interdisant les constructions nouvelles
  - Ni - Zone naturelle accueillant les activités de motocross (STECAL)
  - Bâtiment repéré
  - ▲ Granges mutables (art. L.151-11 du C.U.)
  - Zones humides
  - Sites archéologiques
  - Zone faisant l'objet d'une OAP
  - Protection lagune
  - Cheminements (art. L. 151-23 du C.U.)
  - Haies classées (art. L151-23 du C.U.)
  - Boisements classés (art.151-23 du C.U.)
  - Alignement d'arbres (art.L.151-23 du C.U.)
  - Projets éoliens
  - Emplacements réservés

